



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Cinquante-sixième session

Genève, 2-11 décembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session^{*}, ^{}, ^{***}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 2 décembre 2019 à 10h

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes :
 - a) Examen des épreuves de la série 6 ;
 - b) Amélioration des essais de la série 8 ;
 - c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
 - d) Détonateurs normalisés « UN » ;
 - e) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs ;
 - f) Application des dispositions relatives à la sûreté aux explosifs relevant de rubriques n.s.a ;
 - g) Épreuve N.1 pour les matières solides facilement inflammables ;
 - h) Révision du chapitre 2.1 du SGH ;

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/111/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 6 septembre 2019.

** Tous les documents pour la session seront disponibles en ligne à l'adresse : <http://www.unece.org/trans/danger/danger.html>. Il est demandé aux participants de bien vouloir apporter avec eux leurs propres exemplaires des documents car aucun exemplaire sur papier des documents mis à disposition en ligne avant le début de la session ne sera disponible dans la salle de réunion. Les délégués qui souhaitent se procurer des copies des documents officiels pendant la session sont priés de s'adresser à la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

*** Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=offBqGq>. À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, voir : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

- i) Échantillons énergétiques ;
 - j) Questions liées à la définition des explosifs ;
 - k) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport pour les ENA ;
 - l) Questions diverses.
3. Inscription, classement et emballage.
 4. Systèmes de stockage de l'électricité :
 - a) Épreuves pour batteries au lithium ;
 - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
 - c) Dispositions relatives au transport ;
 - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
 - e) Batteries au sodium ionique ;
 - f) Questions diverses.
 5. Transport de gaz :
 - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU ;
 - b) Questions diverses.
 6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
 - a) Marquage et étiquetage ;
 - b) Emballages ;
 - c) Citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres ;
 - d) Citernes mobiles (autres que les citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres) ;
 - e) Autres propositions diverses.
 7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
 8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
 9. Principes directeurs du Règlement type.
 10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)¹ :
 - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
 - b) Produits chimiques sous pression ;
 - c) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE ;
 - d) Révision du chapitre 2.1 ;
 - e) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance des dangers ;
 - f) Divers.
 11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport.

¹ Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).